



**Rapport du président
2017**

**Assemblée générale 2018
Château Mont-Sainte-Anne
22 avril 2018**



**Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs**

RAPPORT DU PRÉSIDENT
Assemblée générale annuelle
Dimanche 22 avril 2018
Château Mont-Sainte-Anne

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT.....	6
DOSSIERS RELATIFS À LA PÊCHE SPORTIVE.....	8
Fête de la pêche, toujours un succès	8
Accès aux plans d'eau	8
Le bar rayé de la Gaspésie maintient son statut de vedette	9
Le bar rayé du St-Laurent accroît sa présence dans le fleuve.....	9
Interdiction d'utiliser de poissons appâts vivants ; chamboulement d'une activité patrimoniale	10
Nouvelles baisses des ventes de permis de pêche	11
Les efforts de la FédéCP mènent à la création d'un Comité de mise en valeur de la pêche sportive.....	12
Projet d'instauration d'un permis de pêche en mer.....	13
La FédéCP s'interroge sur la révision du rôle des piscicultures gouvernementales.....	14
La pêche hivernale en ville au Village nordik	15
DOSSIERS RELATIFS À LA CHASSE.....	15
Bilan de la saison de chasse à l'original 2017	15
Garder la tique d'hiver à l'œil	16
Fin de la chasse au caribou et d'un chapitre de l'histoire cynégétique du Québec	17
Une saison de chasse au cerf de Virginie 2017 fructueuse.....	18
La restriction de la taille légale des bois des cerfs dorénavant en application	19

La chasse au dindon sauvage en pleine effervescence.....	20
L'application du nouveau plan de gestion de l'ours noir repoussée en 2020	21
Disparition de la chasse à l'ours avec chiens courants	21
Possibilité d'amélioration des conditions de recherche avec des chiens de sang	22
Encadrement des chasseurs non résidents.....	23
Comité sauvagine : implication importante des membres dans la gestion de la sauvagine.....	23
Comité chiens de chasse : une voie importante pour un créneau menacé	24
AUTRES DOSSIERS D'INTÉRÊT	25
Ça bouge dans le dossier de demande de la chasse à l'écureuil	25
Éradication du sanglier sauvage.....	26
Préservation des réserves faunique de l'exploitation des hydrocarbures	27
La FédéCP déçue du nouveau système d'immatriculation des armes à feu en vigueur	28
Développement du site Internet Securitearmeafeu.info et campagne « Verrouille ton arme »	29
ACTIVITÉS ANNUELLES	30
Fauniquement femme Latulippe.....	30
Les salons de chasse, pêche et activités de plein air	31
Souper-bénéfice d'Héritage faune	31
PROGRAMME RELÈVE ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE (RMVF)	32
Généralités	32
Chasseurs généreux	32
Blogue FédéCP.....	34
Capsule vidéo sur la fauconnerie	34

AUTRES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT.....	35
Une planification stratégique en vue	35
Portail FédéCP, on continue nos efforts	35
Un Trophée Québec renouvelé.....	35
Une nouvelle page d'accueil pour notre site Internet	36
Capsule sur la mise en valeur de l'ours noir	37
Marketing de contenu.....	37
Chiendechasse.info / huntingdogs.info	39
Pourquoipecher.com.....	39
PARTENARIATS	39
Adhésion au Consortium de services	39
AUTRES RÉALISATIONS.....	40
Bilan des 20 ans de la Fédération	40
Accueil du public dans les bureaux du siège social.....	41
Fonds Chasseurs généreux.....	41
Sensibilisation à la navigation de plaisance en collaboration avec le Conseil canadien de la sécurité nautique (CCSN).....	42
Mobilisation à l'égard du Projet de loi 161, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (projet en cours)	42
Plan de gestion des animaux à fourrure	43
LES ADMINISTRATEURS DE LA FÉDÉRATION.....	44
LES EMPLOYÉS	45

MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames,
Messieurs,

C'est un honneur de vous présenter pour la première fois en tant que président ce bilan d'activités de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP). Comme les années précédentes, 2017 a été bien remplie pour le conseil d'administration, les bénévoles et les employés de la FédéCP.

Cette dernière année fut marquée par la réalisation et la continuité de nombreux projets, à débiter par le développement de la planification stratégique de la FédéCP pour les cinq prochaines années.

La stratégie de marketing de contenu entreprise l'année précédente s'est poursuivie pour multiplier le nombre de personnes atteintes par notre message sur nos plateformes web.

Cette année encore, grâce au programme « Relève et mise en valeur de la faune » du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), des projets prioritaires pour la FédéCP ont obtenu l'aide financière nécessaire à leur réalisation, soit le blogue, le programme Chasseurs généreux et la capsule sur la fauconnerie.

Nous avons évidemment poursuivi notre implication dans plusieurs dossiers d'importance, dont ceux de l'éradication du sanglier sauvage et dans la mise en valeur de la pêche sportive. D'un autre côté, des nouvelles sont venues bouleverser nos activités : l'interdiction d'utiliser les poissons-appâts vivants et la fin de la chasse au caribou. Dans ces conditions, il est tout à fait d'actualité de parler de chasse et de pêche comme étant des activités qui se renouvellent, puisque nous devons sans cesse faire face aux nouvelles réalités.

C'est avec fierté que je vous présente un résumé de tous les projets et dossiers dans lesquels la FédéCP s'est impliquée. Vous serez à même de constater que la FédéCP a été très active dans la poursuite de sa mission en 2017.

Pour accomplir de si grands mandats, nous pouvons heureusement compter sur nos bénévoles, qui par leur nombre et leur passion, donnent de la force aux actions entreprises par la FédéCP. Leur rôle dans le maintien et la perpétuation des activités de chasse et de pêche est essentiel.

En mon nom personnel, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre généreuse implication, indispensable à l'atteinte de nos objectifs communs. Je remercie tous les employés de la permanence de la Fédération et de nos filiales qui travaillent avec dévouement, passion et générosité pour atteindre nos buts communs. J'aimerais exprimer également ma gratitude aux administrateurs de la Fédération et de ses filiales (sa fondation Héritage faune et Sécurité nature), aux bénévoles des bureaux de direction des régionales, en commençant par les présidents régionaux et de leurs directeurs, sans oublier les présidents de nos nombreuses associations. Je n'oublie pas les centaines de moniteurs du PESCOF qui, année après année, font preuve d'un dévouement sans pareil.

En terminant, malheureusement, bien que cette année ait été empreinte de l'enthousiasme relié aux nombreux succès, 2017 a aussi été marquée par le décès de notre ami et ancien président, Pierre Latraverse, lui qui venait tout juste de léguer la présidence après 10 années de travail remarquable à ce poste. Ses accomplissements ont été reconnus par entre autres deux prix au courant de l'année, soit le prix Roland Michener, décerné par la Fédération canadienne de la faune pour son engagement dans la conservation de la faune et dans la protection de l'environnement ainsi que le Prix du leadership communautaire dans la région de Québec. Ce deuxième prix lui a été décerné à titre posthume dans le cadre des prestigieux Prix pour le bénévolat du Canada pour souligner son initiative de trouver des solutions à des problèmes sociaux dans sa collectivité.

Dans tous les bons et moins bons moments que nous vivons, je vous remercie pour votre présence continue et pour l'énergie que vous mettez à faire rayonner notre fédération.



Marc Renaud
Président

DOSSIERS RELATIFS À LA PÊCHE SPORTIVE

Fête de la pêche, toujours un succès

Chaque année, depuis maintenant dix-huit ans, la Fête de la pêche est célébrée un peu partout en province. Cette activité rejoint des milliers de Québécois qui en profitent pour participer à l'une ou l'autre des activités d'initiation dont plusieurs sont organisées par des associations membres de la FédéCP. Il s'agit pour elles d'une belle occasion de s'impliquer dans leur communauté et de participer directement à la formation de la relève des pêcheurs. Pour aider les associations à atteindre leurs objectifs, Héritage faune procède au tirage au sort annuel de trois bourses relève de 500 \$ parmi les formulaires reçus. En 2017, ces trois associations membres de la FédéCP se sont méritées une de ces bourses :

- Club de chasse et pêche du comté de Brome, Mansonville
- Centre des loisirs du Lac Therrien, Saint-Damase
- Club de chasse et pêche d'Aylmer, Gatineau

Je vous invite à vous inscrire à ce tirage en remplissant le formulaire d'inscription disponible directement sur le site Internet de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (fedecp.com) avant le 20 mai prochain. Cliquez sur l'onglet Héritage faune, puis dans le menu qui apparaît dans le coin supérieur droit, rendez-vous dans la section des Bourses.

Accès aux plans d'eau

De nombreuses municipalités continuent à réserver à leurs seuls résidents l'accès aux plans d'eau de leur territoire. La FédéCP continue ses pressions pour amener le gouvernement à améliorer la situation à la satisfaction de la communauté des pêcheurs. Mais, dans les faits, les intervenants du secteur de la pêche ont bien peu d'influence sur les décisions des autorités municipales. Rappelons toutefois que les efforts de la FédéCP, joints à ceux d'autres groupes, ont incité le MFFP à mettre sur pied un projet pilote, assorti d'un budget d'un peu plus de 150 000 \$, provenant du Programme « Relève et mise en valeur de la faune » issu des revenus de ventes des permis de chasse, de pêche et de piégeage. L'objectif étant de soutenir des initiatives qui ont pour but d'améliorer l'accès aux cours d'eau pour y pratiquer la pêche sportive. C'est d'ailleurs lors d'un atelier présenté dans le cadre du congrès 2017 que des représentants du MFFP sont venus nous présenter les premières initiatives issues du milieu municipal. Cette première vague de

projets, sous l'égide d'un projet pilote, a connu un bon succès qui aura aidé à l'établissement d'un programme normé qui devrait améliorer l'accès aux plans d'eau au fil du temps. Ce projet, réalisé en 2016, a été répété en 2017 et nous avons récemment appris qu'il le sera en 2018.

Même si nous sommes heureux de l'initiative du MFFP, il est clair que cela n'apparaît pas comme étant la solution au problème de la privatisation des lacs due au développement résidentiel. Même si on compense en partie les pêcheurs et autres villégiateurs pour les pertes d'accès qui sont survenues et qui risquent de continuer à se répandre, l'augmentation des problèmes d'accès à l'eau ébranle tout le secteur du prélèvement de la faune. Des actions globales devront être envisagées pour freiner cette problématique.

Depuis quelques années, nous mentionnons qu'un comité interministériel unissant le MFFP et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire a été créé afin d'améliorer les conditions de pratique de la chasse en milieu périurbain et l'accès aux plans d'eau. Selon nos informations, ce comité a été actif et la balle est maintenant dans les mains du MAMOT, ministère responsable des municipalités.

Le bar rayé de la Gaspésie maintient son statut de vedette

Au grand plaisir des porteurs de ce dossier, Messieurs Marc Leclerc et Alain Poitras, la pêche au bar dans le sud de la Gaspésie est devenue une activité incontournable pour de nombreux pêcheurs. Dès la mi-juin, plusieurs se donnent rendez-vous dans la Baie-des-Chaleurs pour se mesurer à ce captivant adversaire. D'ailleurs, ceux-ci ont pu profiter d'une amélioration des règles alors que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé en avril une augmentation de la limite de prise et de possession pour la fixer dorénavant à deux bars pour toute la saison, soit du 15 juin au 31 octobre.

Si cette annonce était attendue avec impatience par plusieurs mordus, elle fera aussi le bonheur des commerçants de la région qui profitent grandement des retombées économiques engendrées par ce nouveau créneau de pêche, en pleine explosion depuis son arrivée en 2013. La FédéCP est fière d'avoir participé au développement de cette activité et à la mise en valeur de cette abondante ressource.

Le bar rayé du St-Laurent accroît sa présence dans le fleuve

Pour sa part, la population de bar rayé du fleuve St-Laurent est devenue omniprésente et continue de présenter des signes d'essor remarquable. Les histoires faisant état de son abondance se multiplient et leur présence dans la région des Escoumins et dans quelques rivières à saumon laisse penser que la population prend encore de l'ampleur.

Malheureusement, le fait que l'Opération Renaissance soit à l'origine de cette réussite semble oublié, de sorte que la pêche sportive, la raison pour laquelle la FédéCP s'est impliquée dans le retour de ce poisson, ne semble pas envisagée à court terme.

Malgré tout, nous continuons à réclamer cette activité en étant convaincus qu'il serait possible d'établir un cadre de gestion du prélèvement qui ne placerait pas la population de nouveau en danger et qui permettrait d'éviter les erreurs du passé. Nous sentons présentement l'essoufflement des pêcheurs sportifs et le déclin qui se manifeste est désolant. Nous croyons que la mise en valeur du bar rayé dans le fleuve St-Laurent serait une excellente initiative afin de donner un nouveau souffle aux pêcheurs sportifs.

Nous continuons par ailleurs à participer au Comité de rétablissement mis en place en regard de la *Loi sur les espèces en péril au Canada*. Cependant, les actions de ce comité demeurent bien théoriques et limitées puisqu'elles n'ont pas comme objectif de travailler à faire ouvrir le plus rapidement possible la pêche au bar dans le fleuve. Elles visent plutôt à satisfaire les exigences légales de la loi qui oblige le gouvernement, en l'occurrence le ministère des Pêches et des Océans du Canada, à mener un plan de rétablissement.

Sur un autre plan, il semble que des bars soient menacés par le projet d'agrandissement du port de Québec, qui empièterait sur une aire de reproduction potentielle. La FédéCP a donc transmis à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale son opinion au sujet du projet d'agrandissement du port de Québec, afin que cet aspect soit tenu en compte dans le projet.

Interdiction d'utiliser de poissons appâts vivants ; chamboulement d'une activité patrimoniale

Depuis le premier avril 2017, il est interdit d'utiliser des poissons appâts vivants, partout en province et en tout temps, et seule l'utilisation de poissons appâts morts est permise dans certaines zones en hiver. Cette nouvelle mesure a été adoptée afin de prémunir les plans et cours d'eau du Québec contre de théoriques dispersions de maladies et d'espèces aquatiques envahissantes (EAE).

Pour notre fédération, ainsi que pour le porteur du dossier Monsieur Daniel Nadeau, l'interdiction d'utiliser des poissons appâts vivants en saison estivale dans la plupart des secteurs de pêche du Québec, qui était appliquée depuis 2013, était suffisante pour atteindre cet objectif. Mais le gouvernement s'est tout de même engagé dans de nouvelles mesures draconiennes malgré l'avis des pêcheurs, de ses partenaires et de nombreux intervenants du milieu qui craignent pour l'avenir de la pêche sportive. D'ailleurs, tel que l'avait pressentie la Fédération, le Ministère a imposé cette nouvelle

interdiction malgré l'opinion mitigée des clientèles. Globalement, 65 % des répondants à un sondage ont déclaré avoir utilisé des poissons appâts pour la pêche sportive au cours des trois dernières années. Ce sondage démontre aussi qu'une proportion importante de pêcheurs n'étaient pas d'accord à une limitation accrue d'utilisation des poissons appâts. Il précisait aussi que nombre de pêcheurs, particulièrement ceux qui recherchent des poissons carnassiers en hiver, n'étaient pas d'accord à la venue de l'interdiction complète des poissons appâts vivants.

En réalité, on se demande pourquoi on ajoute des interdictions qui ne font, au bout du compte, qu'empêcher d'utiliser des poissons appâts en grande partie dans les eaux mêmes où ils vivent, entachant sérieusement les perspectives d'avenir de certaines activités, notamment celles de la pêche blanche. Présentement, l'argumentation principale du MFFP repose sur la venue appréhendée dans le fleuve St-Laurent de la carpe de roseau. Cette carpe est devenue l'élément permettant au MFFP de répandre des inquiétudes injustifiées afin de faire accepter sa décision auprès de la population, généralement peu au fait de la réalité concernant les poissons appâts.

L'utilisation de poissons comme appâts est une pratique essentielle pour plusieurs créneaux de pêche et nous pouvons craindre les conséquences économiques que cette décision entraînera. Afin de susciter la participation des pêcheurs à la dénonciation de la situation, nous avons préparé une lettre type qui a été partagée partout dans notre réseau.

Malgré l'interdiction, la Fédération est restée active, et afin d'aider à réduire l'impact sur les clientèles, elle a aidé le Ministère à mettre sur pied un projet de recherche afin de trouver les meilleurs leurres pouvant remplacer les poissons appâts vivants. Réalisée en trois temps, l'expérimentation s'est déroulée en janvier et février dernier sur les lacs Saint-Pierre, Saint-Louis et Champlain. Une vingtaine de pêcheurs ont participé à ce projet dont les résultats seront publiés prochainement.

Nouvelles baisses des ventes de permis de pêche

Le ministre Laurent Lessard annonçait en 2014 une importante hausse du prix des permis de chasse et de pêche. Pour notre fédération, cette hausse était exagérée et nous avons tout de suite prévenu les autorités que des conséquences importantes s'en suivraient. Malheureusement nos doléances sont restées vaines et nous avons assisté, depuis ce moment, à une baisse de ventes de plusieurs dizaines de milliers de permis, amenant les ventes totales sous la barre des 700 000, le plus bas niveau depuis fort longtemps ; on parle de plusieurs décennies. C'est sans compter les nombreuses personnes qui ont

préféré, durant cette période, se procurer leur permis de trois jours plutôt que leur permis annuel. Ces adeptes sont devenus moins convaincus et consacreront moins de leur budget loisirs à la pêche.

Pour nous, il s'agit d'une situation très préoccupante pour l'industrie. D'autant plus que le gouvernement ne pourra que difficilement invoquer la gratuité en vigueur pour la saison de pêche d'hiver 2018 pour expliquer cette nouvelle baisse puisque seulement environ 20 000 pêcheurs se procuraient leurs permis pour cette activité chaque année. La réalité est que la pêche sportive est en déclin, tant sur le plan du nombre d'adeptes que de l'assiduité des pêcheurs.

Les efforts de la FédéCP mènent à la création d'un Comité de mise en valeur de la pêche sportive

L'insistance de la Fédération auprès du ministre Blanchette quant à l'importance de travailler à la pérennité de la pêche aura finalement aidé, à la satisfaction du porteur de dossier Monsieur Marcel Simard, à la mise sur pied d'un Comité de mise en valeur de la pêche sportive et d'un intéressant programme de subvention afin de stimuler la création d'activités de relève à la pêche hivernale dotée d'une enveloppe de 49 000 \$.

L'un des objectifs de cette bourse est d'encourager et de soutenir le développement d'une offre de services variés autour de la pêche d'hiver, de façon à intéresser les familles et les non-initiés à cette activité qui fait partie du patrimoine halieutique québécois. La somme annoncée provenait de l'enveloppe de 5 M\$ prévue lors du budget du printemps 2017 pour le développement de la pêche sportive au Québec pour la période 2017-2021.

Cette implication du gouvernement s'avère extrêmement importante pour tenter d'assurer la rétention des pêcheurs sur glace à la suite de l'interdiction d'utiliser des poissons appâts vivants. Dès les premiers instants où le MFFP a fait allusion à la possibilité de prévoir un programme de subvention, nous avons suggéré d'utiliser notre fondation afin de profiter de sa flexibilité et de sa rapidité d'intervention pour procéder à l'analyse des propositions de projets et distribuer les fonds. Le programme ayant été annoncé à la veille de la saison hivernale, il aurait été impossible au gouvernement, et à ses fonctionnaires, d'offrir un service aussi rapide aux organisations intéressées à préparer des activités de relève.

L'appel de projets, suite à l'annonce du programme, a attiré en seulement deux semaines plus de 70 demandeurs de plusieurs secteurs : associatif, scolaire, municipal, communautaire, pourvoiries et zecs, un reflet de l'intérêt partout au Québec pour des activités de relève. La somme totale demandée s'élevait à près 270 000 \$. Ainsi,

16 projets ont pu être financés via le montant alloué à Héritage faune. Voyant la popularité du programme, la FédéCP a sollicité un effort accru du MFFP qui, avec l'aide d'Héritage faune, a pris entente avec la Fédération des pourvoiries du Québec et le comité ZIP du Lac Saint-Pierre, afin de verser 100 000 \$ supplémentaires à 32 autres projets.

Projet d'instauration d'un permis de pêche en mer

La Fédération a remis en août dernier au ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) un mémoire au sujet du projet d'instauration d'un permis de pêche en mer dans l'Est du Canada, assorti d'une déclaration obligatoire des prises, dans l'objectif de stimuler cette activité et ses retombées économiques.

Ce projet du MPO poursuit l'objectif de stimuler la pêche récréative comme moteur économique et source d'enrichissement pour toutes les régions. En vertu de ce projet, l'instauration d'un permis est envisagée dans la mesure où certains stocks se rétablissent et que d'autres, tels que ceux du maquereau, nécessitent une attention particulière.

Selon le porteur de dossier Monsieur Marcel Simard, devant les enjeux importants soulevés par une telle éventualité, dont celle de la possible perte d'amateurs déjà irrités par les nombreuses tarifications et entraves existantes, il était impératif d'aider le MPO à se faire l'idée la plus précise possible des attentes des pêcheurs sportifs du Québec quant au développement de la pêche sportive dans la zone 21.

Bien qu'attentive au souhait du MPO de mieux mettre en valeur la pêche sportive aux espèces marines, la FédéCP demeure tout de même craintive devant la mise en place d'un permis de pêche en mer même s'il est gratuit. C'est justement afin de documenter son analyse qu'elle a tenu au cours de l'été 2017 une consultation dont les résultats ont servi à établir les réflexions qui ont été présentées dans son mémoire. La FédéCP a pu ainsi transmettre au MPO le portrait de la situation et les propositions de la communauté de pêcheurs afin que soit évaluée le plus justement possible la pertinence d'instaurer un tel permis.

D'emblée, le mémoire annonce que l'imposition d'un permis sera un irritant important pour les pêcheurs, et qu'il le sera davantage s'il devient payant. La déclaration obligatoire des prises risque aussi de rebuter bien des pêcheurs et, selon les avis des pêcheurs consultés, des sondages auprès des utilisateurs conviendraient mieux à un projet de mise en valeur de la pêche sportive. Par la même occasion, la FédéCP en a profité pour attirer l'attention du MPO sur d'autres éléments importants à considérer relativement à son projet. Elle demande à ce ministère de réfléchir à l'ouverture de la pêche à certaines espèces telles que le hareng et le flétan de l'Atlantique, inégalement réservés aux

pêcheurs commerciaux. Elle demande aussi qu'il mette en place le projet pilote de pêche aux crustacés que les citoyens de la Minganie réclament. Offrir à ces derniers l'opportunité de récolter un homard ou quelques oursins ne mettront aucunement les populations en danger. Les ressources aquatiques de notre pays appartiennent à tous les Canadiens, et le gouvernement doit prévoir leur partage équitable entre tous.

Finalement, la FédéCP est parfaitement d'accord avec le MPO qui n'envisage pas l'émission de permis pour les espèces catadromes, telles que l'anguille, ou les espèces anadromes, telles que le bar rayé, l'éperlan, la truite de mer, l'esturgeon et autre. Rappelons que présentement il n'est pas nécessaire de se procurer de permis pour pêcher dans la zone 21, englobant le fleuve Saint-Laurent à partir du pont de Québec et le golfe du Saint-Laurent jusqu'au fond de la Baie-des-Chaleurs.

La FédéCP s'interroge sur la révision du rôle des piscicultures gouvernementales

Lors du discours sur le budget, au printemps dernier, le gouvernement du Québec en a profité pour annoncer qu'une enveloppe de 13,4 millions de dollars serait utilisée afin de mettre en valeur les activités des installations piscicoles sous gestion du MFFP. Une partie de cette enveloppe sera réservée pour la pisciculture de Baldwin-Mills, qui profitera du rapatriement des activités de la station piscicole du Lac-des-Écorces qui fermera progressivement ses portes au cours des prochains mois.

Or, cette pisciculture produit chaque année 75 % de tout ce que le MFFP produit, soit 40 tonnes de poissons, tandis que celle de Baldwin en produit cinq. Nous concluons donc que ce n'est qu'une partie de la production du Lac-des-Écorces qui sera transférée à Baldwin-Mills et nous craignons que le plan de réorganisation des piscicultures gouvernementales entraîne finalement l'abandon d'une bonne part de la production de salmonidés effectuée ces dernières années. Ainsi, nous assisterions à une baisse importante de production de poissons aux fins des ensemencements réalisés par le MFFP.

La FédéCP s'inquiète réellement de ce qu'il adviendra de la capacité de production, notamment de celle de la truite brune, une espèce qui, de par sa tolérance aux eaux plus polluées que les autres salmonidés, est essentielle au soutien de nombreuses activités populaires qui servent, entre autres, à la formation de la relève. Il faut admettre, même si cela est désolant, que le milieu naturel du Québec a été modifié, parfois même dégradé, et que l'environnement n'offre plus les conditions minimums nécessaires aux maintiens de certaines espèces indigènes. Étant donné l'importance de maintenir des activités de relève, il faut oublier les aspects idéologiques de préservation des espèces indigènes et

concevoir que l'introduction de la truite brune en remplacement de l'omble de fontaine est essentielle afin d'offrir des opportunités de pêche aux citoyens.

Étant donné la situation, nous avons demandé au MFFP quels étaient les objectifs de production qu'il visait pour les piscicultures gouvernementales et quelles étaient ses orientations en regard des activités d'ensemencement qui seront réalisées au Québec dans le futur.

Selon la réponse qui nous a été donnée, le MFFP entend poursuivre et adapter sa production piscicole aux réalités de la faune aquatique du Québec. Ceci afin de réaliser ses mandats de conservation et de mise en valeur de ce patrimoine collectif. Il se veut aussi rassurant en annonçant que le scénario de restructuration et d'optimisation entrepris devrait permettre au Ministère d'atteindre ses cibles de production piscicole tout en respectant l'environnement, en réalisant des gains de productivité et en réduisant les dépenses de fonctionnement, y compris les coûts de transport. Nous verrons bien si la Fédération a raison de demeurer inquiète de la situation. La production de poissons à des fins d'ensemencement est une des plaques tournantes de la formation de la relève à la pêche au Québec.

La pêche hivernale en ville au Village Nordik

La FédéCP a été fière d'appuyer de nouveau en 2017 le Village Nordik du Port de Québec. Entre le 19 janvier et le 12 mars, il a été possible de pêcher à l'abri du froid et des intempéries dans l'igloo FédéCP ! Le Village Nordik offrait des infrastructures de qualité et divers forfaits comprenant la location d'igloo, le perçage des trous et tous les équipements nécessaires pour une bonne pêche. De plus, en collaboration avec la pourvoirie la Seigneurie du Triton, la Fédération présentait le concours de la plus grosse prise de la saison 2017. Le Village Nordik offrait également un éventail d'activités hivernales comme le patinage, la glissade et une programmation d'activités complémentaires qui variait selon les fins de semaine.

DOSSIERS RELATIFS À LA CHASSE

Bilan de la saison de chasse à l'original 2017

La saison de chasse 2017 en a été une autre fructueuse. En effet, 27 631 orignaux ont été récoltés, contre 28 318 en 2015. Cependant, l'actuel plan de gestion qui a permis d'en arriver à de tels résultats tire à sa fin, en même temps que se pointent à l'horizon

d'importants défis : vieillissement des chasseurs, augmentation significative des coûts, complexification règlementaire et expansion de l'aire de distribution de la tique d'hiver.

C'est justement en regard de la préparation de ce prochain plan de gestion que la FédéCP a débuté au cours des derniers mois sa stratégie de consultation. Selon le calendrier ministériel, les travaux d'élaboration débuteront cette année, pour conduire à la mise en œuvre d'un nouveau plan en 2020. De prime abord, une gestion plus fine risque d'être envisagée pour le prochain plan de gestion. En effet, des ajustements ont déjà été nécessaires lors de la révision de mi-plan de l'actuel plan de gestion pour répondre à certains impératifs, notamment les problèmes de recrutement dans les zones 10, 11 Est et 12, où on a imposé la loi du mâle.

Pour notre fédération, l'objectif de pérennité de la ressource doit demeurer, de même qu'une mise en valeur équitable pour tous les chasseurs.

Garder la tique d'hiver à l'œil

La tique d'hiver de l'orignal est un parasite dont on entend de plus en plus parler dans la communauté des chasseurs d'orignaux. Il s'agit d'un acarien qui peut atteindre, à la fin de la saison froide, une quinzaine de millimètres. Il affecte principalement les orignaux, mais il peut parasiter d'autres espèces animales. Cette tique est naturellement présente dans plusieurs régions du sud du Québec, mais on la retrouve également dans des régions plus au nord comme l'Abitibi et la Gaspésie. Des cas sont rapportés en plus grand nombre depuis quelques années, particulièrement dans les régions situées au sud du fleuve Saint-Laurent.

Les chasseurs d'orignaux se questionnent, avec raison, sur les conséquences de cet acarien sur les populations d'orignaux de la province. En effet, si quelques tiques ne sont pas néfastes pour un orignal, les années de fortes infestations, plusieurs milliers de tiques peuvent se retrouver sur une seule bête, provoquant différents symptômes tels qu'un comportement anormal, une perte de poids, une perte de poils et autres. Pour les chasseurs, le phénomène est inquiétant.

Pour la FédéCP, le point sur la question a été fait en 2016 lors d'un atelier du congrès. En somme, bien que décevante, la présence de tiques au Québec constitue un phénomène naturel avec lequel il faudra apprendre à travailler. Heureusement, en décembre 2016, Messieurs Steeve Côté et Jean-Pierre Tremblay, chercheurs à l'université Laval, ont convié plusieurs intervenants afin de solliciter leur appui financier pour conduire un projet sur le rôle de la tique d'hiver dans l'écologie et la dynamique des populations de l'orignal dans l'est du Canada. La Fédération contribuera d'ailleurs à ce projet avec un montant de

2 000 \$ par année pour quatre ans, à partir de 2018, alors qu'Héritage faune offrira 5 000 \$ par année pour la même période.

Au cours de 2017 est survenue la mise sur pied de l'équipe de recherche qui a développé la proposition détaillée du projet et du budget. En bref, il est proposé un programme de recherche et développement sur cinq ans visant à comprendre et à prédire la dynamique des interactions entre la tique d'hiver de l'orignal et les populations d'originaux de l'est du Canada en fonction des conditions climatiques présentes et anticipées.

L'approche méthodologique prévoit entre autres le suivi par télémétrie satellite de veaux originaux et d'originaux adultes.

Il faut protéger les populations d'originaux du Québec et le capital faunique qu'ils constituent. L'investissement dans des programmes de recherche est essentiel afin de prévenir les pertes économiques et la baisse du nombre d'adeptes de la chasse.

Fin de la chasse au caribou et d'un chapitre de l'histoire cynégétique du Québec

C'est depuis le 1^{er} février 2018 que la chasse sportive au caribou est fermée dans les zones 22A et 22B. C'est avec incompréhension que nous avons accueilli cette nouvelle annoncée en décembre 2016. Pour nous, il s'agit d'une démonstration du manque de vision dont a fait preuve le gouvernement quant à la mise en valeur de cette espèce au cours des dernières années et d'un manque de respect envers la population.

Il va sans dire que nous sommes nous aussi préoccupés par l'état du cheptel de caribous. Mais nous savons que de nombreux facteurs peuvent être invoqués pour expliquer les baisses survenues. Le surbroutage de la végétation ainsi que la hausse du nombre de prédateurs comptent parmi ces causes. Le réchauffement climatique est lui aussi de plus en plus soupçonné, notamment parce qu'il engendre un dérangement accru des caribous par les insectes et provoque un déphasage entre l'essor de la végétation assurant les meilleures conditions de lactation et la période de mise bas. Ainsi, nul ne peut prétendre que la chasse sportive est l'une des causes directes de ce déclin et qu'un prélèvement raisonnable et balisé aggraverait la situation. Comment peut-on expliquer le maintien de la chasse au caribou pour certaines populations dans le Nord-Ouest canadien et en Alaska alors que ces troupeaux sont aussi marginaux et même plus que celui de la rivière aux Feuilles ? Veut-on réserver le Nord aux autochtones ?

Pour nous, il importe de défendre le principe d'accès équitable aux ressources fauniques de notre province, d'autant plus que cette décision aura d'importantes répercussions

économiques et sociales ; la chasse au caribou est une activité touristique qui générerait d'importantes retombées économiques autant dans le Nord québécois que dans les grands centres. Les pertes engendrées touchent directement des centaines d'emplois reliés aux pourvoies, en plus d'affecter indirectement plusieurs autres acteurs connexes, comme les hôteliers, les centres de débitage et les compagnies de transport. C'est d'ailleurs pourquoi la Fédération avait donné son accord à l'émission de 300 permis à l'intention des pourvoies.

Il apparaît qu'au bout de compte, le gouvernement semble avoir répondu aux demandes des communautés autochtones membres du Comité conjoint de Chasse, Pêche et de Piégeage de limiter la présence des blancs dans le nord du Québec. C'est depuis 2010 que des mesures toujours plus restrictives étaient annoncées, conduisant à cette décision drastique de fermer la chasse. Si le prélèvement par les autochtones des communautés Cries, Inuits et Naskapis peut être poursuivi, la FédéCP maintient qu'une part aurait dû être réservée à la chasse sportive, en respect des principes de partage équitable et ressource collective.

Nous demandons aussi que les inventaires soient réalisés à partir de fonds autres que ceux dégagés pour le programme RMVF puisque nous n'avons plus accès à cette ressource.

Une saison de chasse au cerf de Virginie 2017 fructueuse

L'abondance du cerf de Virginie et la facilité avec laquelle on peut trouver des sites de chasse font en sorte qu'il s'agit d'un gibier de prédilection pour les chasseurs de la province. Les statistiques de ventes de permis et de récolte le démontrent. En 2017, 53 010 bêtes ont été récoltées par les 141 500 chasseurs qui se sont procuré un permis, pour un taux de succès de 34 %, ce qui est comparable à la moyenne des 10 dernières années.

Notons les succès connus à la suite de l'ouverture en 2016 de la chasse dans l'ensemble des zones 27 est, 27 ouest, et 28, incluant les Zecs, ainsi que les Réserves fauniques et pourvoies alors que 1338 cerfs ont été récoltés.

Les zones 6 sud et 6 nord ont connu pour leur part une baisse de récolte, évidemment due à l'implantation de la RTLB et au fait que bon nombre de chasseurs n'ont pas récolté de femelle, préférant attendre l'opportunité d'abattre un mâle. Mais la FédéCP accepte cette baisse puisque nous savions qu'il y aurait des conséquences à court terme à la suite des modifications règlementaires concernant la RTLB. Toutefois, nous faisons le pari que l'expérience de chasse sera éventuellement améliorée dans ce secteur.

Une bonne gestion des cheptels par le MFFP à laquelle participent avantageusement des organisations comme la nôtre assure une bonne mise en valeur de cette ressource. Tout laisse envisager d'excellentes perspectives d'avenir pour la chasse au cerf en territoire québécois.

La restriction de la taille légale des bois des cerfs dorénavant en application

C'est au début de mai 2017 que le ministre Luc Blanchette a finalement officialisé le déploiement du projet de restriction sur la taille légale des bois des cerfs abattus à la chasse dans les zones 6 nord et 6 sud et l'entrée en vigueur des nouvelles règles de chasse liées à ce projet.

Émanant d'une proposition de la FédéCP, portée par M. Michel Dufort, appuyée par QDMA et acceptée par la Table nationale de la faune lors de l'élaboration de l'actuel plan de gestion du cerf de Virginie, la RTLB constitue une toute nouvelle approche en matière de gestion du cerf. En plus de permettre aux jeunes de grandir, elle vise à améliorer le ratio mâles/femelles d'une population, un élément important quant à l'amélioration de l'expérience de chasse. Cette nouvelle mesure pourrait aussi améliorer le taux de recrutement des faons. C'est d'ailleurs à cause de ce potentiel à pouvoir modifier les populations que le MFFP implante la RTLB sous forme d'un projet expérimental qui permettra d'en évaluer les répercussions sur les plans biologiques, économiques et sociaux.

Le tout est pour une durée de cinq ans, au terme desquelles un rapport sera produit. Il faudra donc attendre 2022 avant de connaître les évaluations de la RTLB et savoir si elle sera maintenue et possiblement étendue à d'autres zones.

Les modalités de chasse qui sont donc en vigueur dans les zones 6 nord et 6 sud depuis 2017 sont les suivantes :

- La restriction de la taille légale des bois limite la chasse aux cerfs mâles adultes à ceux possédant au moins trois pointes de 2,5 cm ou plus d'un côté du panache ;
- Cette restriction, s'applique à toutes les périodes de chasse des zones 6 nord et 6 sud, quel que soit l'engin utilisé ; arbalète, arc, arme à feu ou arme à chargement par la bouche ;
- La période de chasse à l'arme à chargement par la bouche a été déplacée avant la période de chasse à l'arme à feu ; La récolte de biches et de faons durant cette

période sera permise seulement aux détenteurs de permis aux cerfs sans bois délivrés par tirage au sort ;

- Il y a obligation de se procurer un permis RTLB en plus du permis régulier au cerf de Virginie, pour pouvoir chasser dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud.

La chasse au dindon sauvage en pleine effervescence

Le temps ayant son effet, nous avons tendance à oublier que cette chasse est née d'une initiative de votre fédération. Même si les dindons commençaient à être de plus en plus présents en sol québécois au début des années 2000, il n'en demeure pas moins que son expansion a été favorisée par nos actions, coordonnées par monsieur Rodolphe La Salle, et que la chasse a été introduite grâce à l'énergie déployée par la régionale Montréal-Laval-Montérégie.

Ainsi, au printemps 2017, 7796 dindons ont été récoltés, ce qui représente une augmentation notable de 33 % par rapport à 2016, et de 55 % par rapport à 2015. Le nombre de chasseurs se situe pour sa part à 16 000. Le tableau suivant présente les chiffres pour les cinq dernières années.

Année	Nombre de dindons récoltés	Nombre de permis vendus
2017	7796	16 525
2016	5869	14 249
2015	4319	12 270
2014	4215	11 290
2013	3082	8 338

Les données présentées par le ministère démontrent que c'est la région de l'Estrie qui possède le meilleur potentiel de chasse et qui offre les meilleures chances de récolte. Mais d'autres régions présentent aussi de très bons territoires à explorer, dont le Centre-du-Québec où les groupes de dindons deviennent de plus en plus courants.

Quant aux retombées économiques, elles atteignent vraisemblablement près de 7 millions de dollars et ce n'est pas fini puisque la population se porte bien et que de très nombreux terrains de chasse sont toujours disponibles ; le dindon occupe un habitat très similaire à celui du cerf de Virginie et, conséquemment, il reste beaucoup de places pour accueillir les nouveaux chasseurs.

L'application du nouveau plan de gestion de l'ours noir repoussée en 2020

Initialement prévu pour une application en 2018, le prochain plan de gestion ne devrait voir le jour qu'en 2020. En effet, en affirmant qu'il n'y avait pas de consensus suffisant autour des modifications proposées dans les mois précédents, le MFFP a décidé de suspendre les travaux d'élaboration du plan de gestion et a annoncé qu'aucun changement réglementaire ne serait en vigueur pour les saisons de chasse 2018 et 2019. La reprise des travaux s'inscrira dans le prochain calendrier de modifications réglementaires.

À l'instar du porteur de dossier Monsieur Pierre Caron, la Fédération déplore cette décision et le fait que le MFFP ne tienne pas compte des efforts déployés jusqu'à ce moment. Il est vrai que nous avons exprimé notre frustration qu'aucun processus de consultation national n'ait eu lieu et que le MFFP n'envisage de bâtir le plan de gestion que sur les consultations réalisées en régions. Mais nous étions d'accord avec les résultats des consultations régionales et prêts à aller de l'avant, pourvu que les sujets de l'encadrement des chasseurs non résidents et de la chasse à l'ours avec chiens courants fassent l'objet de discussions à la Table nationale de la faune. Heureusement, des consultations devraient être remises en marche à l'automne 2018 sur certains sujets, tout en considérant les éléments qui avaient été reconnus lors des consultations régionales.

Ainsi, malgré ces éléments encore en discussion, des aspects positifs ont émané des consultations et nous sommes heureux que le MFFP ait offert aux chasseurs la chance de récolter deux ours par année. Ici, notre préférence va à la possibilité de laisser le choix au chasseur de récolter ses bêtes au moment qu'il préfère, au printemps, à l'automne ou partagées entre les deux.

Le Ministère a abordé l'élaboration du prochain plan de gestion de l'ours avec l'idée de ne se baser que sur des consultations régionales. Suite à notre mécontentement, un certain rattrapage a eu lieu, mais n'a pas suffi. Nous espérons que le dérapage que cela a engendré servira de leçon et fera en sorte que les prochains plans de gestion se feront en tout respect des partenaires de la TNF.

Disparition de la chasse à l'ours avec chiens courants

Nous continuons à déplorer que la chasse avec chiens courants ait été retirée des éléments de consultation du plan de gestion et nous avons fait des démarches pour mieux comprendre pourquoi cette activité est autant désapprouvée par le MFFP. Depuis 2006, alors que cette chasse devait être réglementée, on ne cesse de saboter ce dossier.

D'un point de vue technique, cette chasse est tout à fait comparable à toutes celles qui se pratiquent avec des chiens et il n'y a aucune raison concrète qui motive son arrêt, que ce soit pour la sécurité des personnes ou la conservation de la ressource, les seules raisons que le ministère devrait considérer pour déterminer si une chasse doit se poursuivre ou non.

Le ministère affirme que des chasseurs se retrouvent sur des terres sur lesquelles ils n'ont pas l'autorisation de chasser et qu'il y a des problèmes de violation de terrains privés. L'opinion publique serait aussi en cause. La FédéCP demande au MFFP de fournir les rapports sur les plaintes, si plaintes il y a. Elle veut connaître les vraies raisons de cette décision et rappelle au ministère que pendant plus de 10 ans de chasse, il n'y a eu aucun article négatif sur le sujet dans les médias. Pour la FédéCP, la perte de ce créneau de chasse entraînera éventuellement la fin de tous ceux pour lesquels des chiens sont utilisés pour traquer des gibiers.

Devant la tournure des événements, nous décodons finalement que ce sont des pressions politiques, intervenues au moment de l'adoption du plan de gestion 2006-2013 de l'ours noir, qui font en sorte que le MFFP doive prétexter d'importantes plaintes pour justifier l'arrêt de cette chasse.

Nous continuons à réclamer que la chasse à l'ours avec chiens courants soit réinscrite parmi les orientations du plan de gestion, tel qu'il avait été entendu, et par respect pour les chasseurs à qui on avait promis la légalisation de cette activité de chasse.

Possibilité d'amélioration des conditions de recherche avec des chiens de sang

Depuis plusieurs années, la FédéCP, en collaboration avec l'Association des conducteurs de chiens de sang, maintient auprès du gouvernement des demandes pour améliorer le cadre réglementaire qui prévaut lorsqu'on recherche des gibiers blessés avec des chiens. De même, on demande d'étudier la problématique de la mise à mort des animaux blessés à la chasse. Or, pour la première fois depuis les débuts de ce dossier, on peut espérer l'avènement de modifications réglementaires qui pourraient aider la recherche de gibier avec des chiens et pour la mise à mort des gibiers blessés par les chasseurs. En effet, le ministre Luc Blanchette a déposé il y a quelques mois le projet de loi 161, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, dans lequel on retrouve des éléments qui y sont favorables. Nous souhaitons de tout cœur qu'une sérieuse amélioration soit faite à cet égard et que le MFFP considère l'importance d'abrèger les

souffrances des animaux blessés à la chasse dans la modernisation de sa loi et ses règlements.

Encadrement des chasseurs non résidents

Les travaux d'élaboration du nouveau plan de gestion de l'ours ont fait ressurgir le dossier de l'encadrement des chasseurs non résidents pour la chasse aux gros gibiers réclamé par la FPQ. En effet, dans le cadre de ces travaux, la FédéCP a formellement demandé que, advenant une réglementation encadrant les chasseurs non résidents, les chasseurs québécois puissent inviter des chasseurs non résidents pour chasser avec eux pour tous les gros gibiers. Ce privilège leur avait malheureusement été retiré pour l'ours lors du premier plan de gestion. La FédéCP demande que soit réglé une fois pour toutes ce dossier, et ceci en accord avec l'entente qui avait été convenue entre les organisations concernées. Précisément, la FédéCP demande que tout chasseur québécois puisse chasser l'ours et l'orignal, avec les membres de sa famille immédiate et, en plus, recevoir un invité qui n'est pas membre de sa famille. Cette situation a été négociée et acceptée par Zecs Québec et la FPQ.

Comité sauvagine : implication importante des membres dans la gestion de la sauvagine

C'est le 28 janvier que la rencontre 2017 du Comité sauvagine a eu lieu, présidée par M. Marc Renaud.

Une résolution concernant la récupération des oiseaux abattus à la chasse a été adoptée et entérinée par le CA provincial. Selon la réglementation actuelle :

(1.1) Quiconque tue, estropie ou blesse un oiseau migrateur, doit

a) prendre immédiatement tout moyen raisonnable pour récupérer l'oiseau ;

Afin d'aider les chasseurs à ne pas se retrouver en infraction technique, la résolution suivante a été adoptée :

Proposition 2017-8

Il est proposé de demander au Service canadien de la faune de remplacer le terme « immédiatement » par un autre terme qui tient compte de la notion de délai raisonnable.

Une demande à cet effet a été transmise au SCF et une réponse est attendue.

Par ailleurs, des discussions ont eu lieu concernant la consultation publique du Service canadien de la faune au sujet des règles d'appâtage. Notre fédération ne supporte pas les propositions de modifications qu'il propose et s'oppose à ce que le SCF cesse de délivrer des autorisations d'appâtage. Nous demandons plutôt que des balises claires quant à l'émission des permis soient établies. Cela aidera les gestionnaires à atteindre leurs objectifs de conservation tout en ayant peu de conséquences sur la pratique de la chasse, en plus d'être bénéfiques pour une région telle que le lac Saint-Pierre. Cela aidera aussi les chasseurs à mieux comprendre le processus d'octroi de ces autorisations et à se conformer aux règles utiles à la préservation des espèces.

De plus, notre fédération s'oppose à l'interdiction de la modification délibérée d'un champ agricole. Bien que cette pratique ne soit pas répandue au Québec, elle est parfois utilisée. Par contre, cette habitude est plus commune ailleurs au Canada et il s'agit d'une pratique jugée nécessaire dans de nombreux endroits. Notamment pour retenir les oiseaux qui autrement quittent plus rapidement le Canada pour se diriger vers leurs aires d'hivernage.

Il est actuellement important que les gouvernements soutiennent les activités de chasse sportive partout au pays et évitent d'ériger des freins, ou provoquent des changements trop importants dans les habitudes des chasseurs afin de conserver le dynamisme du secteur.

Nous avons par ailleurs enfin appris que les travaux d'Environnement Canada concernant la modernisation du Règlement sur les oiseaux migrateurs avance bien et que les nouvelles mesures devraient être annoncées dans la Gazette du Canada à l'automne 2018. La mise en application est pour sa part prévue pour l'automne 2019.

Un mot en passant sur la chasse à la tourterelle ; en 2016, la chasse a permis la récolte de 3 207 oiseaux, par 952 chasseurs. On est encore loin de l'hécatombe annoncée par les ornithologues.

Finalement, mentionnons au passage qu'à la suite de la nomination de Marc Renaud à la présidence de la Fédération, celui-ci a nommé Monsieur Yvon Courchesne à la présidence du comité oiseaux migrateurs.

Comité chiens de chasse : une voie importante pour un créneau menacé

La rencontre 2017 du comité chiens de chasse a eu lieu le 4 mars, sous la présidence de Monsieur Martin Gagnon. On a profité de l'occasion pour présenter aux participants la nouvelle présentation institutionnelle de la FédéCP ainsi que la première ébauche du

microsite Internet sur la chasse avec chiens dont les textes ont été préparés par des bénévoles du comité.

Bien entendu, on y a discuté du développement du dossier des chiens de sang ainsi que du partage du territoire avec les piégeurs.

Il a aussi été décidé de continuer à solliciter une rencontre avec l'ordre des médecins vétérinaires du Québec pour le dossier de la caudectomie chez certains types de chiens de chasse. Une nouvelle lettre a d'ailleurs été expédiée à cette fin.

Des membres ont aussi décelé un élément important dans la *Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture*. Selon les articles 11 et 12 de cette loi :

11. Il est interdit au propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien de le laisser errer dans un territoire non organisé, entre le premier mai et le quinze décembre.

12. Toute personne peut abattre un chien trouvé errant en contravention à l'article.

Il est ressorti des discussions que ces articles ne sont pas réellement problématiques, mais que des précisions devraient être demandées au gouvernement.

Résolution 2017-5

Il a été résolu de procéder aux demandes nécessaires pour tenter de faire changer *la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture* pour que seuls les agents de protection de la faune puissent abattre un chien errant sur un TNO.

AUTRES DOSSIERS D'INTÉRÊT

Ça bouge dans le dossier de demande de la chasse à l'écureuil

La Fédération et le porteur de dossier Monsieur Serge Larivière, demandent depuis 2004 au ministère de la Faune d'ouvrir la chasse à l'écureuil. Le principal argument présenté à cette fin est que ce mammifère abondant présente une chair savoureuse qui ferait le bonheur de nombreux chasseurs. Le Québec pourrait ainsi se doter d'un nouveau gibier, stimuler la formation de la relève et aider à maintenir l'impact économique de la chasse tout en respectant les principes d'exploitation durable des ressources fauniques.

Il faut savoir que l'écureuil est un gibier populaire ailleurs au Canada et aux États-Unis, où il est considéré comme un excellent gibier d'initiation. En effet, puisqu'il est abondant, qu'il est très résilient, qu'il se retrouve en milieu périurbain et qu'on peut le chasser avec

des armes de petits calibres, notamment les armes à air comprimé, on comprend l'intérêt pour les nouveaux chasseurs de se lancer à sa recherche.

Aucun argument ne s'oppose vraiment à l'ouverture de cette chasse ; les impératifs de sécurité soulevés par certains ne tiennent pas la route et la pérennité de la population ne sera jamais mise en péril. De nombreux gibiers se chassent déjà en milieu périurbain sans que ne surviennent de problèmes de sécurité. Les chasseurs font la part des choses et ne chassent pas en ville même si on y retrouve des tourterelles, des étourneaux, des lapins à queue blanche, des marmottes, voire même des coyotes et des cerfs de Virginie, tous des gibiers de chasse.

Nous pouvons présentement espérer un dénouement satisfaisant de ce dossier puisque le ministre Blanchette, sensibilisé à cette demande, nous a confié qu'il avait mandaté des spécialistes de son ministère pour étudier la question, vérifier l'état des populations et les impacts de la chasse sur celles-ci.

Toutefois, nous pouvons penser que les prélèvements anticipés ne mettront jamais la population en danger. Dans un document émanant du gouvernement lui-même, on mentionne que « les écureuils sont des espèces proies résilientes pour lesquelles l'exploitation ne représente pas une menace ». On y mentionne aussi que « dans les années 1940, la récolte atteignait plus de 80 000 écureuils », avec des pointes à 120 000, par le piégeage. Les piégeurs n'en prélevant actuellement qu'environ 2000 par année, cela laisse, selon ces chiffres, une très bonne marge de manœuvre pour permettre le prélèvement d'écureuils par la chasse partout en province.

Éradication du sanglier sauvage

Le sanglier est un animal doté d'une grande intelligence qui a le potentiel de devenir une espèce très problématique. On comprend pourquoi les autorités gouvernementales ont levé une alerte à son sujet et demandent l'aide des citoyens pour localiser les quelques groupes qui se promènent actuellement en liberté au Québec. En nature, le sanglier peut causer bien des ennuis :

- Il détruit la végétation indigène ;
- Il modifie la composition des sols et les écosystèmes ;
- Il s'attaque aux cultures ;
- Il cause des dégâts aux propriétés privées ;

- Il provoque la disparition d'espèces animales indigènes ;
- Il est vecteur de dispersion de maladies et de parasites dont certains sont transmissibles aux humains et aux animaux domestiques (peste porcine, brucellose, tuberculose, pseudorage, trichinellose etc.) ;
- Il patauge dans les cours d'eau ; il en provoque l'érosion et les pollue avec ses déjections.

Présentement, les principaux facteurs qui contribuent à la propagation des sangliers demeurent leur libération illégale pour la chasse et ceux qui s'échappent des installations où ils sont gardés pour l'élevage ou pour la chasse. Présentement, au Québec, peu de sangliers vagabondent. Probablement quelques dizaines. Par contre, des opérations menées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ont récemment permis la capture de deux femelles avec des petits, ainsi qu'une qui était gestante ; preuves que ces animaux se reproduisent en nature.

Pour aider à son éradication, la FédéCP procède présentement à une vaste campagne de sensibilisation sur les problèmes qui peuvent être provoqués par cet animal. Cette campagne invite aussi les gens à dénoncer les sangliers qu'ils pourraient apercevoir en nature. Réalisée en partenariat avec la Fondation de la faune du Québec, les dénonciations aideront le MFFP à localiser les groupes et à procéder à leur éradication.

Préservation des réserves fauniques de l'exploitation des hydrocarbures

Nous avons appris à l'automne 2017 qu'une compagnie pétrolière souhaitait obtenir les permis requis pour procéder à des opérations de forage dans des secteurs qui comprennent les réserves fauniques de Matane et de Dunière. Pour nous, cette éventualité n'est pas souhaitable et est incompatible avec la vocation de ces territoires légalement dédiés au bénéfice de tous les Québécois, à la chasse, à la pêche et au tourisme. Ces lieux sont exceptionnels et présentent parmi les plus grandes densités d'originaux de la province.

Nous sommes d'avis que, comme exposé dans le Rapport du groupe de travail sur les aires protégées de catégories VI auquel la FédéCP a contribué, les réserves fauniques appartiennent à tous les Québécois, et l'exploitation de chacune de leurs ressources doit se faire dans le respect des autres ressources dans une perspective de développement durable. Selon nous, les réserves fauniques devraient même profiter d'une protection accentuée et aucune activité commerciale ou industrielle ne devrait s'y dérouler si elles

provoquent l'élimination d'opportunités de chasse ou de pêche, ou de n'importe quelle autre activité touristique.

La FédéCP a donc publié un communiqué à cet effet pour rappeler au MFFP qu'elle s'oppose à toute utilisation des territoires des réserves fauniques à des fins risquant d'entraîner de trop profonds bouleversements et qu'elle demande de doter les réserves fauniques du statut d'aires protégées de catégorie VI. L'industrie de la chasse, de la pêche et du tourisme aura, au cours des prochaines années, des défis importants à relever. Il ne faudrait pas que la perte de territoires de qualité s'ajoute à ces défis.

La FédéCP déçue du nouveau système d'immatriculation des armes à feu en vigueur

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'immatriculation des armes à feu et du règlement associé, la Fédération n'a eu d'autre choix que de se plier au processus démocratique qui a eu cours, même si nous continuons à dénoncer ce programme, tant pour son inutilité que les coûts exorbitants qu'il risque d'engendrer. Nous avons aussi été déçus de constater que certaines recommandations que nous avons formulées à l'égard de la mise en application de la Loi n'ont pas été retenues.

Pourtant, certains gains avaient été réalisés suite aux recommandations de la FédéCP en commission parlementaire. Entre autres :

- Aucun tarif ne peut être fixé pour l'application de ce projet de loi ;
- L'amende a été réduite pour passer de « 100 \$ à 300 \$ » à « 50 \$ à 100 \$ » ;
- Les agents de protection de la faune n'auront pas le pouvoir de saisir des armes à feu ;
- Le burinage obligatoire n'est pas une option retenue par les parlementaires afin d'identifier les armes.
- Il n'est pas nécessaire d'avoir sur soi un document physique associé à l'immatriculation d'une arme à feu.

Par contre, bien que l'immatriculation sera gratuite pour les utilisateurs, le processus d'immatriculation sera compliqué sur certains aspects.

Le système d'immatriculation générera en effet un numéro d'immatriculation d'arme à feu (NIAF) pour chaque arme enregistrée. Puisque ce numéro devra être communiqué par

le propriétaire d'armes lors d'un contrôle, et qu'aucun certificat ne sera émis par le système, il appartient à cette personne de prendre le moyen qu'elle veut pour retenir ce numéro. Pourquoi ne pas utiliser le numéro de série de l'arme pour l'identifier tel que proposé par la FédéCP ? Probablement parce que cela est trop simple et efficace pour des fonctionnaires.

De plus, à chaque fois qu'une arme sera déplacée pour une période de plus de 15 jours, son propriétaire devra se rendre dans son compte dans le système d'immatriculation, ou communiquer avec le MSP par téléphone ou par la poste, pour modifier le lieu d'entreposage. Les responsables du MSP ont été informés que nous trouvions cela ridicule et que personne ne respectera cette obligation.

Rappelons qu'en 2016, suite au dépôt du projet de loi sur l'immatriculation des armes à feu dans la Gazette officielle, la FédéCP s'était une fois de plus fait entendre en émettant une lettre de commentaires sur le Règlement d'application de la Loi sur l'immatriculation des armes à feu afin d'atténuer au maximum les inconvénients imposés aux chasseurs. Cette lettre, rendue publique, a d'ailleurs été mise à la disposition des gens qui désiraient l'utiliser afin de faire entendre leur voix. Cette dernière étape du processus démocratique a mené à l'annonce officielle de la mise en application de la Loi le 29 janvier 2018, selon les modalités énoncées par le MSP.

En terminant, la Fédération tient à préciser qu'elle s'est toujours dissociée, et le fera toujours, de toutes actions ou revendications manquant de respect de quelque façon que ce soit aux victimes des drames au cours desquels des armes à feu sont impliquées. La Fédération supporte les actions démocratiques reposant sur des valeurs de tolérance et de respect des opinions de tous les citoyens.

Une lettre type, à l'intention des députés, a aussi été mise à la disposition du public par la Fédération. Il est possible de consulter cette lettre à l'adresse suivante :

<http://fedecp.com/nouvelles/2018/registre-des-armes-longues-la-fedecp-fait-appel-au-public-pour-diminuer-les-contraintes-bureaucratiques/>

Développement du site Internet Securitearmeafeu.info et campagne « Verrouille ton arme »

Le 14 novembre 2017, la FédéCP et l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) ont lancé conjointement la campagne de sensibilisation « VERROUILLE TON ARME ». Au moment où la période de chasse tirait à sa fin, nous avons alors invité les

propriétaires d'armes à feu à suivre les bonnes pratiques d'entreposage à la lettre, qu'ils soient à la maison, au chalet ou dans un autre lieu.

Dans la foulée de cette campagne de sensibilisation, un nouveau microsite Internet a été développé : www.securitearmeafeu.info.

Entreposer ses armes de façon responsable, c'est agir pour sa propre sécurité, mais aussi pour celle de ses proches et de sa famille. Certains suicides par arme à feu sont commis par une personne autre que le propriétaire de l'arme. C'est pourquoi nous sommes tous concernés par la prévention et la sécurité.

Cette nouvelle plateforme a pour objectif de permettre aux utilisateurs d'armes à feu de mettre à jour leurs connaissances sur les règles de sécurité à appliquer sans compromis, et de comprendre le rôle important qu'ils ont à jouer dans la prévention du suicide et des accidents.

ACTIVITÉS ANNUELLES

Fauniquement femme Latulippe

Encore une fois en 2017, le séjour Fauniquement femme Latulippe en a comblé plus d'une. Trente-cinq femmes de tous âges se sont réunies du 7 au 9 juillet dans le décor enchanteur de la Seigneurie du Triton pour une fin de semaine d'initiation aux activités de chasse et de pêche réservée à la gent féminine.

Pour cette 18^e année du programme, les femmes ont eu la chance de participer à quatre ateliers d'initiation, soit la pêche à la ligne et à la mouche, le tir à la carabine Remington, le tir à l'arc et le maniement d'un moteur hors-bord. Chaque atelier était animé par des monitrices d'expérience et dévouées qui ont su transmettre leur passion.

Plusieurs surprises attendaient aussi les participantes. Elles ont été choyées par le partenaire principal, le magasin Latulippe. Chaque participante est repartie avec sa propre canne à pêche, un étui et un coffre à pêche. La Ferme Monette a aussi été très généreuse en offrant de nombreux cadeaux qui seront utiles lors des prochaines sorties de chasse, de pêche et de plein air de ces nouvelles adeptes de chasse et pêche. L'entreprise Pilote & Filles a fourni une chemise à chaque participante pour une deuxième année de suite. Nous tenons aussi à remercier le MFFP qui offre gracieusement les permis de pêche aux participantes.

Les salons de chasse, pêche et activités de plein air

En 2017, la FédéCP a participé à quelques salons nationaux en plus de participer à de nombreux salons régionaux.

La Fédération a entre autres participé aux deux salons Expert, chasse, pêche et camping de Montréal et de Québec. Elle a aussi été représentée aux Salons nationaux de la pourvoirie de Montréal et de Québec, au salon national chasse et pêche de Rimouski, aux salons Expo-Nature de Chicoutimi et d'Alma ainsi qu'au salon régional camping, loisirs, chasse et pêche de Rouyn-Noranda, organisé par l'Association des chasseurs et pêcheurs de Rouyn-Noranda inc.

Le nouveau kiosque réalisé en 2015 a encore cette année optimisé notre présence dans les grands événements. Plus actuel, celui-ci expose la beauté du siège social de la FédéCP et du boisé héritage faune en plus de présenter les projets phares de la FédéCP en image.

J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui oeuvrent lors de ces événements qui demandent beaucoup d'énergie.

Souper-bénéfice d'Héritage faune

En 2017, Héritage faune a tenu son 18^e souper-bénéfice au profit de la relève de la chasse et de la pêche, à l'Hôtel Plaza Québec et a reçu près de 302 amis et partisans. Sous la présidence d'honneur de M. Serge Larivière, biologiste, trappeur passionné et grand communicateur, occupant le poste de directeur général de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, le souper-bénéfice a permis d'amasser un montant total de 85 750 \$. Cette somme a permis de générer des profits records qui aideront Héritage faune à accomplir encore plus efficacement son travail de soutien aux associations.

Cette activité de financement doit également son succès aux commanditaires et à leur généreuse contribution. Près de 150 articles ont été vendus grâce aux encans prestigieux, secrets et silencieux lors de la soirée, et plusieurs cadeaux ont été remis en prix de présence ou en tirage au sort.

Chaque année, et depuis 18 ans maintenant, les profits réalisés sont distribués par l'entremise du programme de Bourses « relève » d'Héritage faune. Ce programme est consacré aux associations membres de la FédéCP.

Par ailleurs, le 19^e souper-bénéfice se tiendra le 16 novembre 2018, de nouveau à l'Hôtel Plaza de Québec, sous la présidence d'honneur de M. Kevin Edgson, président et chef de

la direction de Eacom Timber Corporation. La soirée sera de nouveau animée d'encans ainsi que de nombreux tirages. Une invitation est lancée aux membres des conseils d'administration d'Héritage faune, de Sécurité nature et de la FédéCP à trouver des commanditaires et vendre des billets pour ce prochain souper. La participation de tous les membres est nécessaire au succès de l'activité.

PROGRAMME RELÈVE ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE (RMVF)

Généralités

Depuis quelques années, le programme de réinvestissement dans le domaine de la faune, financé à partir de l'augmentation du prix des permis permet à notre secteur de réaliser des projets majeurs pour les clientèles que nous représentons. Ce programme se présente en différents volets. Celui qui appuie la gestion de la faune permet la réalisation de projets en région et de soutenir, pour près de 1,5 million de dollars, les inventaires aériens et les suivis piscicoles.

La FédéCP quant à elle est devenue un partenaire majeur du gouvernement pour le développement de projets en accord avec les thématiques émergentes déterminées par TFT dans le cadre du volet Relève et mise en valeur.

L'objectif de ce volet est de soutenir financièrement des projets visant la relève et la mise en valeur de la faune exploitée qui sont particulièrement en lien avec les actions prioritaires identifiées par la Table faune technique sur le développement des activités de chasse, de pêche et de piégeage. Les orientations suivantes sont poursuivies :

- La qualité de l'offre de produits et services fauniques ;
- La connaissance aux fins de développement ;
- Le développement de la clientèle et de nouveaux produits ;
- Le développement d'alliances extrasectorielles ;
- La communication et la promotion.

Les projets développés devaient se faire en prenant en compte de la préservation des habitats, des impératifs du développement économique, de l'acceptabilité sociale de même que du respect de la capacité de support des écosystèmes.

Chasseurs généreux

Suite à une année de travail préalable de la Fédération et du porteur de dossier Monsieur Réal Ducharme, c'est à l'automne 2016 que le programme Chasseurs généreux a été implanté à l'échelle provinciale. Le recrutement des bouchers participants et la

planification logistique du programme ont été au cœur du projet mené en 2016, alors que l'année 2017 a été axée sur la promotion du programme.

En 2017, une large campagne promotionnelle a donc eu lieu. À l'automne, deux médias de diffusion de masse ont été choisis : Newad a été retenu pour une campagne d'affichage traditionnel provinciale, alors que les journaux Transcontinental (TC médias) ont diffusé une publicité du programme partout en région. D'autres médias spécialisés, comme Chassomaniak, Télémag, Sentier Chasse-Pêche et Aventure Chasse-Pêche ont aussi propulsé le programme à travers leur réseau respectif.

De nouvelles affiches de type Roll-Up ont été développées afin de faire la promotion du programme dans les différents événements. Deux déclinaisons ont été imprimées en trois copies chacune ; l'une à l'intention du public en général, et l'autre ciblant davantage les chasseurs.

En somme, cette deuxième année de déploiement de Chasseurs généreux a connu un certain succès, mais il est impératif que plus d'efforts soient déployés par le réseau de bénévoles, ceux qui côtoient les bouchers, afin d'en améliorer les résultats.

- 58 bouchers sont maintenant certifiés « Chasseurs généreux » et notre objectif d'en recruter 8 cette année a été atteint.
- Le site web www.chasseursgenereux.com a été visité plus de 5575 fois dans la période du 1^{er} avril 2017 au 3 janvier 2018, ce qui confirme l'atteinte et le dépassement de notre objectif de 5000 visites.
- Un total de 5500 livres de viande (25 000 portions) a été amassé et distribué aux gens dans le besoin, ce qui représente une augmentation de 200 livres par rapport à l'an dernier.
- Les répercussions médiatiques du programme ont été nombreuses et très positives. Des dizaines d'entrevues radio et télé et des reportages ont fait rayonner le programme, en plus des articles de presse et des communiqués.
- Le trafic engendré par la campagne Newad équivaut à 913 225 vues.
- La capsule vidéo a été visionnée plus de 243 000 fois par Internet (Vimeo, Facebook et TC Média).

Blogue FédéCP

En 2017, plus de 25 articles de blogue ont alimenté ce média qui gagne de plus en plus de popularité auprès des internautes adeptes de chasse et de pêche.

Décliné en cinq axes précis visant des clientèles spécifiques (recettes du terroir, portraits fauniques, projets à succès, histoires de chasse et de pêche et trucs et astuces) notre blogue rejoint une large clientèle. De 2016 à 2017, le taux de fréquentation de nos articles a considérablement grimpé, passant d'environ 1 500 vues par articles à plus de 60 000 vues par articles. Cette forte augmentation s'explique entre autres par le fait que le programme RMVF nous a permis d'injecter un budget dans la diffusion de nos publications sur les réseaux sociaux, ce qui a un impact majeur sur celles-ci. Le programme RMVF nous a également permis d'engager des intervenants externes afin de produire du contenu qui sera diffusé sur le blogue (vidéo, articles, collaborations, etc.)

Capsule vidéo sur la fauconnerie

Le 19 décembre 2017, la FédéCP et l'Association de fauconnerie du Québec (AFQ) ont conjointement lancé une capsule vidéo sur la fauconnerie. Au Québec, il s'agit d'une première initiative mettant à l'honneur cet art de chasse traditionnel en images.

Depuis des millénaires, l'homme entraîne des oiseaux de proie pour pratiquer la chasse au vol. La fauconnerie est définie comme l'art de capturer du gibier dans son milieu naturel à l'aide d'un rapace dressé. Légalisé au Québec en 2008, ce précieux héritage encore méconnu qu'est la fauconnerie se développe grâce à des passionnés, jeunes et moins jeunes, qui partagent leurs meilleures techniques de dressage pour la chasse au haut vol (à l'aide de faucons) et au bas vol (avec des éperviers et des buses).

C'est tout cet univers qu'a réussi à mettre en images Jean Boutin, cinéaste et réalisateur, qui a un long historique de collaboration avec notre organisation. La FédéCP remercie d'ailleurs tous les fauconniers et autres bénévoles qui ont donné de leur précieux temps pour la réalisation de cette capsule. Les tournages ont été exigeants, mais les résultats en sont d'autant plus impressionnants.

La fauconnerie, l'art de la chasse au vol (en version française ou anglaise) est diffusé sur les sites pourquochasser.com et fauconneriequebec.org.

AUTRES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Une planification stratégique en vue

La Fédération a entrepris en 2016, sous la gouverne de Monsieur Serge Larivière, la réalisation d'une planification stratégique, qui s'est poursuivie au cours de 2017. Il s'agit d'un travail imposant qui aidera l'organisation à faire le point sur les mandats qu'elle envisagera pour les prochaines années.

Pour atteindre ce but, des questionnaires ont été remis à des membres de l'ensemble de notre réseau (membres des conseils d'administration provincial et régionaux, associations et membres individuels) employés et bénévoles, à partir desquels seront compilées des données qui aideront à dresser un portrait de la situation actuelle de la Fédération. Puis, à la suite de ce constat, des objectifs seront établis pour le futur. La version finale du plan stratégique sera disponible au cours de l'année 2018 et a fait l'objet d'une présentation au congrès de cette même année.

Portail FédéCP, on continue nos efforts

Afin d'offrir une gestion simplifiée à ses membres, la Fédération a fait appel, en 2014, à la firme Prospection pour le développement du Portail FédéCP, une plateforme de gestion informatisée s'adressant principalement aux administrateurs de la FédéCP, aux régionales, aux associations et aux moniteurs de la Fédération. Différentes phases de déploiement ont depuis été réalisées permettant le dépôt, le partage et la consultation de documents de tous genres. Un système de notifications inclus dans le système permet une communication efficace avec nos membres des différents paliers. Les utilisateurs concernés ont donc maintenant accès à divers outils facilitant la gestion et l'administration des cours du PESCOF, tout en ayant accès à une vaste banque de documents de tous genres.

2017 a été marqué par l'adhésion de plus en plus importante de nos associations membres à l'inscription en ligne au cours du Pescof. Plus de 31 000 inscriptions en ligne ont été comptabilisées en 2017, ce qui constitue une innovation majeure pour notre organisation.

Un Trophée Québec renouvelé

Très populaires aux États-Unis et dans l'Ouest canadien, les clubs de records de chasse mettent de l'avant les plus impressionnantes prises des amateurs de chasse au gros gibier. Depuis 2007, les chasseurs québécois ne sont pas en reste grâce à Trophée Québec, un

site web dédié à l'enregistrement des records récoltés en sol québécois. Dix ans plus tard, grâce au travail et au dévouement de mesureurs bénévoles impliqués, la FédéCP lance une version complètement renouvelée de ce site web qui fait rayonner nos plus beaux spécimens.

Espèce, pointage, arme utilisée, région, zone de chasse, etc. ; les choix de filtres de classement applicables sont nombreux et promettent de vous donner accès rapidement aux trophées qui vous intéressent. L'univers du mesurage pique votre curiosité et vous êtes du genre à vous attarder aux détails ? Vous prendrez plaisir à consulter les feuilles de mesurage officielles de chacun des trophées affichés. Rendez-vous sur www.tropheequbec.com.

Nous tenons à remercier Messieurs André Beaudry et Raynald Groleau pour le temps qu'ils ont investi dans ce projet, ainsi que pour leurs commentaires et suggestions.

Une nouvelle page d'accueil pour notre site Internet

En juin 2017, une nouvelle vitrine d'accueil est mise en ligne sur notre site web fedecp.com. Celle-ci rassemble la totalité des outils et programmes que la FédéCP met à la disposition des chasseurs et pêcheurs québécois pour les accompagner dans leur pratique.

En un clic, nos visiteurs ont accès à plus d'une quinzaine de microsites web et autres plates formes spécifiquement développées par la FédéCP pour les chasseurs et/ou pêcheurs :

- [Blogue FédéCP](#)
- [Boutique en ligne](#)
- [Carte interactive d'accès aux plans d'eau Allonspêcher.com](#)
- [Chasseurs généreux](#)
- [securitearmeafeu.info](#)
- [chiensdechasse.info](#)
- [Fauniquement femme](#)
- [La forêt, ça se partage !](#)
- [Le moment du tir](#)
- [Livres de recettes de gibier](#)
- [mentoratcpp.com](#)
- [pourquoipecher.com](#)
- [pourquoichasser.com](#)
- [Trophée Québec](#)

- Valeurs et éthique du chasseur québécois
- Zone chasse
- Menés Québec
- Etc.

La nouvelle section « Communauté et événements » rassemble les événements et activités en lien avec la chasse et/ou la pêche ayant lieu dans chacune des régions du Québec. Depuis juin 2017, il est également possible pour des particuliers ou des associations d'afficher des événements en lien avec la chasse et/ou la pêche en cliquant simplement sur le bouton « Soumettre un événement ».

Capsule sur la mise en valeur de l'ours noir

La FédéCP et la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ) se sont unies en avril 2017 afin de présenter une vidéo mettant en valeur l'ours noir, un gros gibier principalement récolté pour sa fourrure et sa viande.

Ce tutoriel, dans sa version intégrale de 17 minutes, vous apprend comment retirer le meilleur d'un ours récolté, en explorant toutes les façons d'en profiter : venaison, fourrure, griffes, dents, baculum, crâne et graisse.

Pour ceux qui désirent s'en tenir à l'apprentissage des techniques de débitage de l'ours noir, une déclinaison de la vidéo en version courte a été prévue à cet effet. L'ours noir, de la récolte à l'assiette d'une durée de 10 minutes, vous permettra d'acquérir l'autonomie nécessaire pour récupérer la peau et la venaison de la façon la plus simple qui soit.

La vidéo dans ses deux versions est disponible sur les sites web www.pourquochasser.com et pourquoipieger.com.

Marketing de contenu

Comme il avait été mentionné dans le précédent rapport, une stratégie de marketing de contenu avait été élaborée en 2016. L'année 2017 a continué de montrer des excellents résultats quant à la visibilité du contenu qui a été diffusé tant sur Facebook que sur le blogue. Rappelons les objectifs de cette stratégie de marketing :

- Être la référence en matière de respect et gestion de la faune et de ses habitats ;
- Être reconnue pour le développement et la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et sportives ;

- Accroître la notoriété organisationnelle auprès de la population générale ;
- Augmenter l'intérêt pour la Fédération et développer un réel sentiment d'appartenance envers elle ;
- Assurer la relève de chasseurs et pêcheurs et la relève des bénévoles.

Le nombre de vues de nos articles ainsi que le nombre de réactions des lecteurs montrent bien que notre public grandit et qu'il s'intéresse au contenu que nous partageons.

Au courant de l'année, le nombre d'abonnés à la page Facebook est passé de 8000 à près de 12 000, ce qui bien sûr multiplie le nombre de personnes atteintes par nos publications. Par exemple, la dernière histoire de chasse du blogue publiée sur Facebook a atteint près de 25 000 personnes, en plus des 37 000 autres qui ont vu la publicité reliée à ce contenu. De ce nombre, 568 personnes ont réagi au contenu, ont commenté ou partagé cette publication. Des projets comme la capsule sur la fauconnerie ont des chiffres très similaires quant au nombre de personnes atteintes et de réaction. Lorsqu'on compare ces résultats avec des publications semblables de l'année précédente, on constate que c'est en moyenne 5 à 10 fois plus de gens qui voient notre contenu avant même que nous entamions la publicité payante.

Directement sur le blogue, c'est en nombre de pages vues chaque mois qu'on peut noter l'augmentation. En début d'année, c'est environ 1300 pages qui étaient consultées chaque mois, alors qu'on a atteint entre 3 000 et 5 000 pages vues à partir du mois d'octobre.

Finalement, le contenu que nous produisons est aussi envoyé aux abonnés de l'infolettre qui s'inscrivent de majoritaire à la suite du cours d'initiation à la chasse. À l'heure actuelle ce sont plus de 31 000 personnes qui reçoivent nos envois.

Attention médiatique

L'augmentation fulgurante de notre public se traduit naturellement par une plus grande visibilité lorsque la Fédération se prononce sur un sujet d'actualité. L'exemple le plus frappant est celui de l'entrevue qu'Alain Cossette a accordée à Mario Dumont au sujet du registre québécois des armes à feu. À peine quelques jours après la diffusion de l'entrevue, 70 000 personnes avaient été atteintes, et plus de 8000 avaient réagi au contenu, l'avaient commenté ou partagé.

Chiendechasse.info / huntingdogs.info

Suite à une demande du comité Chiens de chasse de la Fédération, ce microsite Internet convivial et pratique a été conçu afin d'informer, de sensibiliser et de favoriser la croissance du nombre de personnes pratiquant la chasse avec chien au Québec.

Chiensdechasse.info et *huntingdogs.ca*, serviront également de plateforme de diffusion aux cinq capsules vidéo sur la chasse avec chien réalisées par la Fédération à l'automne 2015.

Pourquoipecher.com

Pourquoipecher.com, est le penchant halieutique de pourquoichasser.com, en ligne depuis 2008. Il s'agit d'un microsite convivial et pratique conçu afin d'informer, de sensibiliser la population et de favoriser la croissance du nombre de personnes pratiquant la pêche sportive au Québec.

Où pêcher ? Comment s'initier ? Cette plateforme web rassemble une foule d'informations pratiques entourant la pêche sportive, en plus de mettre à l'avant-plan une médiathèque où des vidéos exclusives de la FédéCP et de ses partenaires vous feront vivre l'expérience pêche sous toutes ses facettes. Techniques, sécurité, trucs et astuces, remise à l'eau, équipements ; une multitude de sujets y sont abordés et seront ajoutés au fil du temps.

Une capsule vidéo sur la démocratisation de la pêche à la mouche mettant en vedette Cyril Chauquet a été produite dans le cadre de ce même projet et est diffusée sur cette plateforme en version longue (1 minute 30 secondes) et en version courte (30 secondes). Une version style publicitaire de 15 secondes est également disponible.

PARTENARIATS

Adhésion au Consortium de services

Depuis le 1^{er} novembre 2017, la FédéCP met à la disposition de ses membres un accès privilégié aux services du Consortium de ressources et d'expertise coopérative. Grâce à cette bonification de l'offre de services de la Fédération, les membres associatifs, communautaires, partenaires et municipaux de la FédéCP peuvent dès maintenant recourir à une panoplie de services professionnels afin de les aider à réaliser leurs projets et leurs objectifs, et ce, au prix coûtant.

À l'image d'un coffre à outils, le Consortium travaille avec et pour ses membres dans le but de les accompagner dans leurs projets et de répondre à leurs besoins. Il vient donc diversifier et bonifier l'offre de services de ses membres en leur donnant accès à l'expertise de 40 experts répartis dans 11 secteurs d'activités.

En quelques « clics », nos membres ont maintenant accès à différentes ressources qu'ils peuvent utiliser selon leurs besoins :

- Services juridiques
- Comptabilité
- Organisation d'événements
- Service en technologie de l'information
- Développement web
- Communication et gestion de communauté
- Gestion des ressources humaines
- Graphisme
- Marketing et développement des affaires
- Etc.

Un lien direct relie notre site web à la plateforme de demande de service personnalisé du Consortium. Ainsi, à partir du fedecp.com, il suffit de cliquer sur le bloc « Services aux membres » afin de connaître les services offerts et faire une demande de service dans laquelle la FédéCP vous accompagnera.

AUTRES RÉALISATIONS

Bilan des 20 ans de la Fédération

C'est lors du congrès provincial annuel 2017 que le Bilan des 20 ans de la FédéCP a officiellement été publié. Ce bilan dresse un portrait complet et étonnant des actions posées par la FédéCP et ses filiales (Sécurité nature et Héritage faune) au cours des dernières années. En deux décennies, il est évident que les contextes sociaux, politiques et environnementaux ont beaucoup évolué et il est surprenant de voir à quel point cela a influencé le milieu faunique québécois.

Ce bilan présente entre autres comment, à chaque événement, la FédéCP a été présente et a posé des actions pour défendre les droits et intérêts des chasseurs et pêcheurs du Québec, et ce, dans un esprit de conservation de la faune, de pérennité des ressources et de formation de la relève.

Voici en survol les différentes sections qui constituent ce document disponible en version papier et numérique :

- Réalisations relatives à la chasse
- Réalisations relatives à la pêche
- Publications réalisées par la Fédération
- Actions concernant le contrôle des armes à feu
- Relations avec les nations autochtones
- Liste des rapports et mémoires publiés
- Actions relatives au maintien de la biodiversité et au contrôle des maladies de la faune
- Prix et reconnaissances
- Dossiers en vigueur auprès du ministère
- Bilan des réalisations d’Héritage faune, la fondation de la FédéCP
- Bilan des réalisations de Sécurité nature, l’action éducative de la FédéCP

La lecture de cet ouvrage, qui s’adresse autant aux membres qu’au grand public, permet de jeter un œil sur le passé et d’ainsi comprendre les transformations et l’historique derrière certaines décisions et enlignements de la Fédération. Pour les chasseurs et pêcheurs, cette lecture est aussi intéressante qu’incontournable pour comprendre les multiples aspects ayant influencé et influençant encore l’évolution de ces activités de prélèvement ancestrales.

Accueil du public dans les bureaux du siège social

À la demande générale, les portes des bureaux de votre Fédération étaient ouvertes au grand public durant les fins de semaine de l’été 2017. Touristes et gens de la région ont été invités à venir visiter le centre d’interprétation ainsi que le boisé Héritage faune. Dans le cadre du programme Emplois d’été Canada, un étudiant a été embauché afin d’animer la visite des lieux et répondre aux questions des visiteurs du 10 juin au 13 août 2017.

Fonds Chasseurs généreux

En l’honneur de monsieur Pierre Latraverse, la FédéCP a été désignée pour l’obtention d’une subvention de 5 000 \$. Cette dernière servira à développer et faire rayonner le programme de don de viande de gibier Chasseurs généreux. Grâce au nouveau Fonds Chasseurs généreux de la fondation Héritage faune, créé à la fin de l’année 2017, il sera désormais possible pour les chasseurs de faire des dons de gibier complet (ou de quartiers de gibier), pour lesquels les frais de débitage seront pris en charge. Ce Fonds permettra

de porter le projet à un autre niveau et d'augmenter significativement les récoltes de don de venaison remis au réseau des Banques alimentaires du Québec par l'entremise de leurs organismes affiliés. La viande d'ours noir, par exemple, est une venaison qui bénéficiera grandement de cette mesure puisque les chasseurs et piégeurs pourront maintenant la faire débiter sans frais par un boucher certifié Chasseurs généreux. Ainsi, la précieuse viande sera remise à un organisme communautaire.

Sensibilisation à la navigation de plaisance en collaboration avec le Conseil canadien de la sécurité nautique (CCSN)

Cette année, la FédéCP s'est jointe à deux reprises aux campagnes de sensibilisation du Conseil canadien de la sécurité nautique. Lors de la Semaine nationale de la pêche, qui a eu lieu du 1 au 9 juillet 2017, la FédéCP a rappelé l'importance du port de la veste de flottaison individuelle. Plus tard, au début de l'automne, nous avons lancé un rappel des précautions à prendre lors de la navigation automnale.

Mobilisation à l'égard du Projet de loi 161, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (projet en cours)

Le ministre Luc Blanchette a déposé à la fin de l'année 2017 le projet de loi 161, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Il s'agit, pour les intervenants du secteur du prélèvement faunique, d'une rare occasion de participer à la réforme de la loi. La modernisation d'une loi nécessite un processus politique et juridique complexe et c'est pourquoi cet exercice ne se produit que rarement.

La FédéCP est heureuse de cette initiative. Au fil des ans, le secteur de la chasse et de la pêche évolue, au gré des changements sociaux et biologiques qui surviennent, et nous sommes heureux de voir que celui-ci est soucieux de travailler à adapter l'encadrement légal de ces activités aux besoins actuels.

Cependant, de notre position d'organisation active sur le terrain, qui entretient des échanges continuels avec les utilisateurs, nous croyons que le projet de loi 161 doit absolument tenir compte de la situation actuelle et des réels besoins des clientèles, en particulier la relève. Notre fédération croit fermement qu'il faut d'abord et avant tout compter sur le bon sens des citoyens et l'éducation pour assurer la protection de la faune, de la forêt et la sécurité des utilisateurs.

Nous avons donc demandé au MFFP de nous rencontrer afin de discuter de ce projet de loi et pour que nous puissions lui transmettre nos premiers commentaires à son sujet. Nous voulions aussi nous assurer que nous comprenions bien ce projet de loi et que nous

faisons une interprétation correcte des différents articles qu'il présente. Une rencontre a donc eu lieu le 23 mars 2018 aux bureaux de la Fédération. Messieurs Alain Cossette et Gaston Cayer (Capitale-Nationale) représentaient la Fédération pour l'occasion.

Le principal constat est que le projet de Loi est finalement moins alarmant qu'on pourrait penser. Le libellé des différents articles est complexe, mais les représentants du Ministère nous assurent que cette complexité est nécessaire pour répondre à des impératifs légaux. Mais en réalité les objectifs liés à ces articles concernent la répression des actes de braconnage, mais ne visent pas à contraindre davantage les chasseurs et les pêcheurs.

La Fédération s'attend d'ailleurs à recevoir éventuellement une invitation pour aller discuter des divers sujets couverts par le projet de loi et de leur application lorsqu'il aura Mobilisation à l'égard du Projet de loi 161, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune été adopté.

Plan de gestion des animaux à fourrure

Depuis quelques décennies maintenant, le Québec élabore des plans de gestion à partir desquels les modalités de prélèvement sont fixées pour de nombreuses espèces fauniques. Au fil des décennies, ces plans de gestion préparés en partenariat avec les membres de la Table nationale de la faune sont devenus de plus en plus efficaces.

Malheureusement, pour la Fédération et le porteur de dossier Monsieur Serge Larivière, le plan de gestion des animaux à fourrure qui a récemment été publié par le MFFP ne tient pas compte de la chasse, alors que plusieurs animaux à fourrure sont aussi des gibiers dont la pleine mise en valeur ne sera assurée que si leur chasse est incluse au plan de gestion.

Le renard roux, le coyote, le loup, le raton laveur, l'ours noir possèdent à la fois le statut d'animaux à fourrure et celui de gibiers de chasse. Pour en assurer la meilleure mise en valeur possible, leur chasse aurait dû être considérée dans le plan de gestion. Par ailleurs, notre fédération demande depuis plusieurs années l'ouverture de la chasse au renard dans de nouvelles zones, l'ouverture de la chasse à l'écureuil et l'allongement de la saison de chasse au raton laveur. Pourtant, le plan de gestion n'en fait aucune mention. De plus, la chasse aux gibiers prédateurs (renard, loup et coyote) gagne présentement en popularité. Cette activité, qui a la particularité d'exiger des stratégies palpitantes et des investissements importants et qui rejoint une nouvelle clientèle, mérite d'être développée, et aurait dû être considérée dans le plan de gestion.

Par contre il faut considérer que le MFFP n'était pas prêt à tenir compte de la chasse dans ses analyses, ce qui aurait demandé un travail considérable, mais une consultation devrait se faire à ce propos pour la révision de mi-plan.

LES ADMINISTRATEURS DE LA FÉDÉRATION

- Marc Renaud, président
- Serge LeRoy Audy, président FédéCP - Bas-Saint-Laurent
- Gilles Brassard, président FédéCP- Saguenay-Lac-St-Jean
- Bob Bélanger, président FédéCP - Capitale-Nationale
- Pierre Caron, président FédéCP - Mauricie
- Michel Dufort, président FédéCP – Estrie
- Rodolphe La Salle, vice-président et président FédéCP - Outaouais
- Nathalie Dallaire, présidente FédéCP- Abitibi-Témiscamingue
- Gilles Couture, président FédéCP - Côte-Nord
- Alain Poitras, président FédéCP - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Jean-Claude Marcoux, président FédéCP - Chaudière-Appalaches
- Robert Chartrand, président FédéCP - Lanaudière
- Michel L. Fortin, président FédéCP - Laurentides
- Gilles Jacques, trésorier et président FédéCP - Montréal-Laval-Montérégie
- Yvon Courchesne, président FédéCP - Centre-du-Québec
- Chantal Bellemare, membre coopté
- Réal Ducharme, membre coopté
- Serge Larivière, membre coopté
- Marc Leclerc, secrétaire et membre coopté
- Daniel Nadeau, membre coopté
- Marcel Simard, membre coopté

LES EMPLOYÉS

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs :

- Alain Cossette, directeur général
- Michel Baril, biologiste
- Marie-Josée Laflamme, réceptionniste
- Emily Vallée, coordonnatrice aux communications

Héritage faune :

- Hélène Baron-Gauthier, coordonnatrice

Sécurité nature :

- Lise Duchesneau, adjointe administrative
- Jessika Guay-Plamondon, agente à la comptabilité
- Line Guillemette, agente à la comptabilité
- Christina Leclerc, agente de bureau PESCOF
- Édith Rosa, agente de bureau PESCOF
- Chantal Paré, agente de bureau à l'expédition
- Martin Savard, biologiste et coordonnateur à la formation
- Olivier Fortin, responsable du marketing et des réseaux sociaux
- Éric Vallières, contrôleur et responsable du développement informatique

Il m'apparaît important de souligner et de remercier une personne qui fait un excellent travail au bureau de la Fédération, à titre de bénévole pour Sécurité nature: Monsieur Gilles Martin.

